



ARRETE MUNICIPAL N° 2024/27

**Portant occupation temporaire du domaine public à
l'occasion de la manifestation**

« Itinéraire Bis »

Le Maire de Villars-Colmars,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2-1°, L2213-2, relatif aux pouvoirs de police générale du Maire, dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques »,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2125-1-2

Vu la demande par laquelle l'association Art et Culture, La Chouette dans le cadre du festival « itinéraire Bis » prévue le dimanche 22 septembre, sollicite la possibilité d'utiliser le pré des enfants, le terrain de boules, le parvis de la mairie et la salle des fêtes de la Rotonde.

CONSIDÉRANT que l'association précitée, à but non lucratif, concourt à la satisfaction d'un intérêt général en ce qu'elle participe à l'éducation populaire et à créer un lien social à l'occasion de cette manifestation ouverte au public, et qu'à ce titre, l'utilisation des lieux demandés doit lui être consentie à titre gratuit

ARRÊTE

Article 1 : La commune met gratuitement à disposition de l'association Art et Culture, La Chouette, le pré des enfants, le terrain de boules, le parvis de la mairie et la salle des fêtes de la Rotonde pour la manifestation « itinéraire Bis » qui se déroule dans le cadre des journées du Patrimoine le dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 20h.

Article 2 : Le Maire de la Commune de Villars-Colmars, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date de notification du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars les Alpes,
- L'intéressé

Fait à Villars-Colmars, le 17 septembre 2024

Le Maire,

